



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 08 mars 2017

Compte-rendu

L'A.G. s'est déroulée à l'Institut Notre Dame d'Arlon. 64 personnes sont présentes et 16 sont représentées, soit 80 coopérateurs sur les 496 coopérateurs à l'heure de l'assemblée. Ouverture de la séance à 20h15.

Introduction par M.F., membre du C.A.

- Mot de bienvenue et rappel des motifs de l'AGE.
Mmes R. et F. et MM. T. et E. sont désignés scrutateurs par l'Assemblée pour le suivi des votes.
- Mme M. en est désignée secrétaire
- Rappel à l'assemblée de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue le 3 mai 2017 à 20 heures.
- Appel à la candidature de nouveaux administrateurs avec le souhait d'attirer la participation de femmes afin d'obtenir un fonctionnement du Conseil d'Administration plus mixte
- Les 2 sujets à l'agenda de la présente AG extraordinaire :
- Partage des parts de Vents d'Autelbas
- Participation financière à Cociter fournisseur d'électricité verte

Suite de l'introduction, M.H. Président du C.A.

- M. H. présente brièvement les 2 sujets à l'ordre du jour en demandant à l'assemblée d'apporter leur attention à ce qui peut sembler complexe de prime abord.
- M. H. donne la parole à M. P. sur le 1er sujet.

Présentation « Partage des parts de Vents d'Autelbas », M.P. membre du C.A.

Rappel que Vents d'Autelbas, ci-après dénommée VDA, est une Sprl, filiale de VDS.

A la suite de l'AGO de mai 2015, il a été voté que l'éolienne deviendrait 100% citoyenne. La sortie du partenariat 50/50 avec un privé a reçu à l'époque 95% des votes. Pour réaliser le rachat des 50%, une estimation de la valeur de VdA a été faite sur base d'une valorisation basée sur le plan financier et une estimation de la production

La moitié de ce montant devait servir à la transaction finale.

En août 2016, après 1 année d'exploitation réelle, la réalité de la production permettait d'arrêter la valorisation de VdA à 369.000 EUR. La réalité a démontré une baisse en rapport à la 1^{er} estimation de la production. Ce qui a permis de réduire le rachat de la part privée à 184.500 EUR. Cette somme a été versée au partenaire privé.

Conjointement avec la décision de renoncer au partenariat privé, prise en 2015, l'Assemblée générale de VdS a été décidé d'étudier la possibilité de pouvoir céder des parts à d'autres coopératives tout en restant majoritaire dans les décisions.

Comme le but commun est de partager le savoir-faire, la volonté est de toucher plus de citoyens tout en évitant des situations de blocage dans le cas où d'autres coopératives nous rejoindraient.

Le CA a donc étudié cette possibilité. Pour cela il a pris des contacts avec toutes les coopératives de Rescoop wallonie auxquels ont répondu positivement Lucéole, Allons en Vents, et Ferréole. A l'issue des discussions, seules Lucéole et Ferréole sont pressentis pour partager les parts au vu des valeurs qu'elles partagent avec VdS et du fait que malgré plusieurs années d'existence, ni l'une ni l'autre n'est aujourd'hui producteur d'énergie.

Afin de rendre le travail harmonieux avec les autres coopératives, nous passerons par une constitution d'un pacte d'actionnaires.

Un business plan consolidé avec les futurs partenaires a été élaboré pour évaluer les possibles résultats de tous les acteurs. Le BP sera aussi intégré dans le pacte d'actionnaires qui a son tour devra intégrer les valeurs de tous afin de nous assurer de bon fonctionnement du partenariat.

Proposition finale à l'assemblée : Considérant l'historique, 2 x12% des parts sont mises en partage avec les potentiels partenaires.

L'achat de ces parts se fera au prix de 43.000 EUR x 2. VDS restera majoritaire dans la détention des parts.

VDA a un prêt auprès de VDS. Par souci d'égalité de traitement, il est envisagé que les éventuels partenaires devront octroyer, en tant que prêt subordonné à VDS la part correspondante à leur % de participation dans VDA.

Ce prêt subordonné par les partenaires apportera un fond de roulement pour VDA qui pourrait éventuellement servir au remboursement anticipé de prêts de VDA auprès des banques.

Questions:

Plusieurs questions concernant la fixation du % et la valeur des parts pour les partenaires ainsi que le droit de préemption dans le cas de vente des parts.

- Le % a été défini en fonction de la réglementation fiscale et en tenant compte de la

- volonté de l'AG de VdS de conserver la majorité en toute occasion
- La valeur est fixée au prix que VdS a payé pour le rachat de la part du partenaire privé
- Le droit de préemption sera inclus dans le pacte d'actionnaires pour VDA et les partenaires existants.

Vote 1: Partage des parts de Vents d'Autelbas (08/03/2017)

Résultats:	Oui	Non	Abstentions	Majorité absolue
Cat. A	13	1	0	8
Cat. B	64	1	1	33

Le partage des parts est APPROUVE

Présentation « Participation financière à Cociter », MM.V. et H. administrateurs

Explications détaillées de ce qu'est Cociter.

- Regroupement de coopératives « Rescoop » groupe
- VDS a 1.5% des parts de Cociter pour une valeur égale à 1.000 EUR
- Présentation de la création de Cociter
- Clef et Courant d'Air sont des coopératives très impliquées dans Cociter
- Depuis 04/2016, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les autres membres de Cociter afin de créer une vision commune en tant que meilleur fournisseur citoyen d'énergie renouvelable.
- Favoriser les circuits courts de l'énergie
- Trouver des points communs pour une meilleure économie sociale avec des valeurs économiques durables et éthiques
- Nécessité de se réapproprier des compétences stratégiques pour une gestion différente d'une éolienne entre production et fourniture chez les citoyens
- Cociter a la possibilité d'agir sur le politique par l'énergétique
- Dans les travaux à venir il y a la gouvernance, le financement et le positionnement de Cociter
- Objectif de 10.000 clients pour un investissement global en 2020 de 600.000 EUR pour atteindre l'autonomie
- Pour le moment il y a un besoin crucial en personnel pour la gestion du projet pour porter avant le projet

Questions :

- Que se passe-t-il si la société fait des bénéfices ? Il existerait la possibilité de diminuer le prix de l'électricité
- Si VDS investit dans Cociter, à quoi servirait-il ? Principalement pour le développement informatique et l'augmentation du personnel

Une précision est apportée par M.V. concernant l'investissement des 40.000 EUR. Il faut mettre en perspective l'investissement entre la production d'électricité, la distribution et le prix de vente de l'énergie.

Un travail de diagnostic clientèle, de gouvernance et de stratégie commerciale est ambitieux mais possible. Mettre en place des synergies entre les coopératives en rapport au capital investi.

Favoriser le développement informatique pour une gestion des clients pour l'amélioration de tous les services.

En participant au financement de Cociter, les coopérateurs deviennent aussi bien

acteurs que clients.

Encore des questions qui restent à éclaircir : après la distribution, que faire de l'énergie en surplus ?

M. VH. remercie M.V. pour le travail effectué dans Cociter. Rappeler que Cociter peut se décupler en matière de force politique et citoyenne. De plus que de donner un réel poids en tant qu'acteur pour une meilleure économie sociale qui produit des emplois.

Toucher 1% des foyers Wallons pourrait faire toute la différence dans le paysage national.

Les coopérateurs sont vivement invités à participer aux différentes réunions de travail qui ont lieu à Namur.

Une demande de l'assemblée : présenter un projet concret sur les différents aspects de Cociter et spécialement une vision de la stratégie globale :

- Besoin en personnel
- Stratégie informatique
- Service qualité client
- Business plan

→ Pour plus de précisions, veuillez voir la présentation en annexe

Vote 2: pour la participation de VDS dans le financement de Cociter à hauteur de 20.000 EUR en 2017 et 20.000 EUR en 2018 si le CA estime l'investissement valable.

Résultats:	Oui	Non	Abstentions	Majorité
Cat. A	11	1	2	8
Cat. B	50	9	7	33

La participation au financement de Cociter à hauteur de 40.000 EUR sur 2 ans est APPROUVE

Clôture de la séance : 23:15